

## Communiqué de presse

### **BRUGEL OCTROIE LA PREMIÈRE AUTORISATION À UNE COMMUNAUTÉ D'ÉNERGIE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**26/05/2023 – BRUGEL, l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau a octroyé la première autorisation à la communauté d'énergie appelée « Illuminons notre quartier ».**

Après analyse du dossier, cette communauté d'énergie locale remplit toutes les conditions requises par l'ordonnance. BRUGEL lui a donc octroyé une autorisation, valable 10 ans. Cette communauté, située à Evere, a pour objectif de partager localement l'électricité produite par les installations photovoltaïques des membres producteurs avec les membres consommateurs.

*« Alors que l'on vient d'octroyer cette première autorisation, d'autres demandes ont entretemps été déposées auprès de nos services. Celles-ci aboutiront dans les semaines à venir. Ces premiers retours montrent un engouement certain de la part des consommateurs·rices et BRUGEL espère pouvoir octroyer de nombreuses autorisations dans les mois à venir »,* Kevin Welch, président de BRUGEL.

### **LE PARTAGE D'ÉNERGIE EN RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

Depuis avril 2022 et la mise en place du cadre légal, les Bruxellois et Bruxelloises ont la possibilité de participer à un partage d'énergie que ce soit par le biais d'un modèle de communauté d'énergie, de partage au sein d'un même bâtiment ou encore par le biais d'un échange de pair à pair.

*« BRUGEL, en tant que régulateur du marché de l'énergie, a un rôle essentiel à jouer dans la mise en place d'un cadre propice à la transition énergétique. C'est pourquoi nous avons travaillé de concert avec toutes les parties prenantes pour offrir un cadre qui puisse s'adapter aux évolutions du marché tout en clarifiant le rôle des participants et des acteurs dans les différents modèles de partage d'énergie. Grâce à cette nouvelle réglementation, les consommateurs·rices qui ne disposent pas de toiture et/ou de ressources suffisantes peuvent désormais intégrer un projet commun d'installation de panneaux photovoltaïques. »,* précise encore Kevin Welch.

On dénombre à ce jour 6 partages d'énergie au sein d'un même bâtiment, 10 échanges de pair à pair et une première communauté d'énergie ayant obtenu son autorisation.

### **AVANTAGES SOCIAUX, ÉCOLOGIQUES ET ÉCONOMIQUES**

Les modèles de partage d'énergie offrent de nombreux avantages. En plus de renforcer les liens sociaux entre les participants, les échanges créés autour de la mise en place d'un partage d'énergie permettent une réappropriation de la thématique par les membres. Les différents modèles favorisent également l'accès à une énergie abordable tout en garantissant une plus grande stabilité des prix et une réduction de la facture d'énergie. Enfin, en produisant de l'électricité par le biais d'installations d'énergies renouvelables, les participants ont accès à une énergie verte et locale ce qui permet de réduire leur dépendance aux sources d'énergies plus polluantes.

« BRUGEL est plus que jamais convaincue que les différents modèles de partage d'énergie permettent de faire participer un plus grand nombre de consommateurs·rices Bruxellois·es à la transition énergétique. En plus de favoriser l'accès à une énergie abordable et de renforcer les liens sociaux, ces modèles contribuent également à la transition énergétique de la Région vers une énergie plus propre et durable », clôture Kevin Welch.

## **INFORMATIONS UTILES**

Afin de promouvoir ces nouveaux modes de consommation d'énergie, un site dédié reprend toutes les informations utiles sur le cadre mis en place ainsi que sur les différents modèles possibles. Une cartographie est également disponible recensant les différents partages existants (<https://energysharing.brugel.brussels/>).

La Région de Bruxelles-Capitale offre également un service gratuit dédié aux porteurs de projet. Ce service d'accompagnement sur mesure est organisé par le facilitateur « [Partage et communautés d'énergie](#) » de Bruxelles Environnement.

Annexe : [Fiche communauté « Illuminons notre quartier »](#)

### ***A propos de BRUGEL***

BRUGEL est l'autorité bruxelloise de régulation dans les domaines de l'électricité, du gaz et du contrôle du prix de l'eau. Dans ce cadre, BRUGEL apporte, de manière collaborative et indépendante, une expertise régulatoire, analytique et prospective pour être force de propositions stratégiques, émettre des recommandations sur les dynamiques de marchés, proposer et appliquer des modèles tarifaires pour une transition efficiente et socialement juste. En toute indépendance, mais en concertation active, BRUGEL fixe les tarifs des opérateurs dans un souci d'obtenir un service efficient et durable.  
[www.brugel.brussels](http://www.brugel.brussels)

### **Contacts Presse**

#### **BRUGEL**

Adeline Moerenhout

Chargée de communication

[amoerenhout@brugel.brussels](mailto:amoerenhout@brugel.brussels)

T : 02/563.02.26 - GSM : 0499/99.88.64